
LES GRANDES ORIENTATIONS DES FINANCES PUBLIQUES

SOMMAIRE

- Les finances publiques
- Les perspectives économiques pour 2009-2010
- La politique économique du Gouvernement
- La révision générale des politiques publiques (RGPP)
- Le plan de relance de l'économie

LES FINANCES PUBLIQUES EN 2010

À l'instar de tous nos partenaires, l'évolution des finances publiques en 2009 et 2010 reflète d'abord la violence de la crise économique internationale débutée en 2008 et les mesures prises pour y faire face. Elle traduit également les réformes sociales et économiques structurelles que le Gouvernement a tenu à préserver et accélérer, même au plus fort de la crise.

L'hiver 2009 a été marqué par l'urgence : pour sauver le financement de l'économie, pour relancer la croissance, pour protéger nos concitoyens les plus exposés. L'intégralité de la dégradation de près de 5 points de PIB du déficit public est due à la crise : le Gouvernement a choisi de ne pas compenser les pertes de recettes massives constatées – c'est-à-dire de laisser jouer les « stabilisateurs automatiques » – et a mis en place des mesures de relance rapides, ciblées et réversibles, conformément aux recommandations de la Commission européenne. Cette stratégie s'est révélée efficace, permettant à la France de sortir de la récession dès le 2^e trimestre 2009.

En 2010, comme l'a rappelé le sommet du G20 à Pittsburgh, le rôle des finances publiques est d'abord d'assurer la gestion de la sortie de crise. Afin de consolider ce rétablissement de la conjoncture, et notamment d'enrayer la dégradation du chômage, un nombre restreint de mesures de relance est temporairement prolongé. Elles sont prioritairement axées sur l'emploi et les secteurs les plus fragiles. Mais l'action publique en 2010 doit également permettre de renforcer la croissance future par une maîtrise accrue des dépenses courantes au profit des dépenses d'avenir. C'est la poursuite de cette stratégie qui permettra un rétablissement progressif mais durable de nos finances publiques.

Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2008	2009	2010
Capacité de financement des administrations publiques	-3,4	-8,2	-8,5
<i>État</i>	-2,8	-6,5	-5,8
<i>Organismes d'administration centrale</i>	-0,1	0,1	0,2
<i>Collectivités locales</i>	-0,4	-0,4	-0,5
<i>Administrations de sécurité sociale</i>	0,0	-1,4	-2,3
Dette des administrations publiques	67,4	77,1	84,0
Taux de PO	42,8	40,7	40,7
Ratio de dépense publique	52,7	55,6	55,9

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis (au plus 0,1 point).

1 – En 2009, la dégradation des finances publiques traduit les effets de la crise, et notamment son impact sur les recettes

La crise économique internationale marquera non seulement l'histoire économique, mais également celles des finances publiques. En effet, les gouvernements et les banques centrales, contrairement aux erreurs commises par le passé, ont réagi vigoureusement et de manière coordonnée pour limiter au mieux les effets négatifs de la crise financière. D'importantes ressources publiques ont ainsi été mobilisées.

En France, le Gouvernement a, en matière budgétaire, pris trois décisions essentielles :

- mettre en œuvre des mesures immédiates de soutien au financement de l'économie ;
- accepter des baisses de recettes d'une ampleur inégalée, et donc laisser fonctionner les « stabilisateurs automatiques » ;
- relancer l'activité économique par un effort supplémentaire d'investissement et de pouvoir d'achat, dans le cadre d'un plan de relance rapide et ciblé.

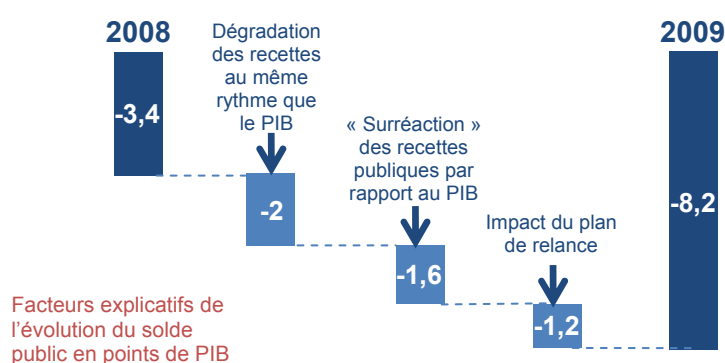
Cette stratégie a permis à la France de sortir la première, avec l'Allemagne, de la récession dès le 2^e trimestre.

Les dépenses « hors relance » sont maîtrisées :

- pour l'État, elles progressent comme l'inflation. Ce respect de la norme « 0 volume » est crucial, car il constitue l'un des rares repères fixes dans la période que nous traversons.
- la progression des dépenses d'assurance maladie reste, pour la deuxième année consécutive, en ligne avec les prévisions.

Les recettes subissent en revanche les effets de la crise. Elles surréagissent par rapport à la baisse du PIB : les recettes fiscales de l'État baissent de 20 %, celle du régime général de sécurité sociale de 12 milliards d'euros. La baisse a été particulièrement notable sur l'impôt sur les sociétés, qui s'est replié de plus de 30 milliards d'euros. Cette surréaction à la baisse de l'IS s'explique en partie par son mécanisme de perception, qui accentue les fluctuations, mais aussi par le fait que les résultats de certaines sociétés, et pas uniquement celles du secteur financier, ont pu être affectés par des dépréciations d'actifs ou des provisions en lien avec la crise financière.

Évolution du déficit public entre 2008 et 2009



Avec la mise en œuvre des mesures de relance, cette contraction des recettes explique la quasi-totalité de la dégradation du déficit public en 2009. Le déficit de l'État s'établirait à 141 milliards d'euros, et celui du régime général de Sécurité sociale à un peu plus de 23 milliards d'euros. Au total, le déficit de l'ensemble de la sphère publique atteindrait 8,2 points de PIB.

2 – En 2010, les finances publiques accompagneraient la sortie de crise, tout en renforçant la croissance future

Le déficit public se stabiliserait globalement en 2010, sous l'effet de deux mouvements contraires :

Le déficit de l'État s'améliorerait...

Le budget 2010¹, conformément à la logique de la réunion du G20 à Pittsburgh, consolide tout d'abord la sortie de crise, en prolongeant, parmi les mesures de relance existantes, les plus utiles au soutien de l'emploi et des secteurs les plus fragiles. Il favorise également la trésorerie des entreprises, et donc l'activité et l'emploi, à travers la reconduction du remboursement anticipé du CIR.

La suppression de la taxe professionnelle s'inscrit dans le cadre d'une réforme fiscale de grande ampleur en faveur d'une amélioration durable de la compétitivité et de l'emploi, de même que la poursuite de la suppression de l'IFA, et le basculement de la taxation des facteurs de production vers la taxation de la pollution avec la taxe carbone. La suppression de la TP se réalisant en une seule année, cette réforme fournira un soutien important de 11,7 milliards d'euros à la trésorerie des entreprises en 2010, soit plus de 0,6 point de PIB.

Le PLF 2010 est donc résolument tourné vers l'avenir avec ces réformes fiscales majeures, mais également avec la poursuite de la progression des moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche (+1,8 milliard).

Les dépenses « hors relance » sont maîtrisées, et ne progresseront pas plus vite que l'inflation. Notamment, l'effort de baisse des effectifs est poursuivi avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite (- 34 000 en 2010).

Au total, avec un léger rétablissement des recettes compte tenu du rebond de croissance, la disparition d'une partie des mesures de relance et la maîtrise des dépenses courantes, le déficit budgétaire s'améliorerait pour atteindre 116 milliards.

... mais le déficit des comptes sociaux resterait marqué par la situation difficile de l'emploi.

La prolongation des mesures de relance vise principalement à préserver l'emploi. Toutefois, l'amélioration du marché du travail ne se produira, comme habituellement, qu'avec quelques mois de retard sur celle de l'activité. Le repli de la masse salariale en 2010 (- 0,4 %) continuerait donc de peser sur les comptes sociaux : celui du régime

¹ Voir la fiche « les grandes orientations du PLF 2010 » pour plus de détails.

général de sécurité sociale, mais également ceux des régimes complémentaires et de l'assurance chômage. Le déficit du régime général atteindrait ainsi un peu plus de 30 milliards.

Au total, le déficit public devrait être de 8,5 points de PIB en 2010. C'est-à-dire qu'il se stabiliserait à 8,2 points de PIB, hors le surcoût temporaire d'environ 0,3 point de PIB lié à la mise en place immédiate de la réforme de la TP.

3 – La violence de la crise a pesé sur les finances publiques de l'ensemble de nos partenaires

Une évolution commune

La réaction des pouvoirs publics a été largement partagée : laisser jouer les stabilisateurs automatiques, et mettre en place des mesures de relance adaptées à chaque contexte national. Au total, la dégradation du déficit public français entre 2007 et 2009 serait du même ordre de grandeur que celui de l'ensemble des pays de l'OCDE :

Évolution des déficits publics pendant la crise

	2007	2008	2009	2009/2007
France	-2,7	-3,4	-8,2	-5,5
Italie	-1,5	-2,7	-5,3	-3,8
Allemagne	-0,2	-0,1	-3,7	-3,5
Espagne	2,2	-3,8	-9,1	-11,3
Pays-Bas	0,3	1,0	-4,4	-4,8
Zone euro	-0,7	-1,9	-5,6	-4,9
Royaume-Uni	-2,7	-5,5	-12,8	-10,1
États-Unis	-2,9	-5,9	-10,2	-7,3
Japon	-2,5	-2,7	-7,8	-5,3
OCDE	-1,4	-3,2	-7,7	-6,3

source: prévisions OCDE « Perspectives économiques » juin 2009, sauf France, prévision officielle septembre 2009

De même, le mouvement de hausse de l'endettement public n'est pas spécifique à la France : la mise en place de mesures de relance ou de sauvegarde du système financier a nécessité la mobilisation de financements dans tous les pays. En France, les sommes engagées dans le cadre du plan de sauvegarde du financement de l'économie, via la SPPE ou la SFEF, l'ont toujours été contre l'acquisition d'actifs en contrepartie. Ces contreparties rapporteraient 1,4 milliard d'euros cette année à l'Etat.

Au total, entre 2007 et 2010, la France connaîtrait une progression de son endettement plus limitée que plusieurs de ses partenaires : de l'ordre de 20 points de PIB ; alors que l'OCDE prévoit une hausse de 25 points en Espagne et aux Pays-Bas, de 30 points aux États-Unis et au Japon et de 40 points au Royaume-Uni.

4 – Le nécessaire rétablissement des finances publiques passe par le renforcement de la croissance et la maîtrise des dépenses courantes

Le Gouvernement s'attache à poursuivre une stratégie consistant, d'une part, à favoriser le retour des recettes par la croissance et non par l'augmentation d'impôt, et, d'autre part, à tenir les dépenses courantes. Concrètement, un taux de croissance du PIB de 2,5 % à compter de 2011, et une progression de l'ensemble des dépenses publiques de 1 % en volume permettrait de réduire chaque année le déficit public de l'ordre de 1 point de PIB. Le déficit public atteindrait alors 5 points de PIB en 2013, et la dette publique se monterait à près de 90 points de PIB.

La clé résidera dans notre capacité à tenir durablement une augmentation de la dépense publique limitée à 1 % par an en euros constants. Nous y sommes parvenus en 2008. Cela ne peut être réalisé sur la durée que si l'ensemble des acteurs de la dépense publique – État, collectivités locales, administrations de sécurité sociale – prennent leurs responsabilités. Les réformes structurelles attendues en 2010 seront de ce point de vue majeures : rendez-vous sur les retraites, mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales ou encore poursuite de la modernisation de notre système hospitalier.

Évolution du déficit et de la dette publique

En points de PIB	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Capacité de financement des administrations publiques	-3,4	-8,2	-8,5	-7	-6	-5
Dette des administrations publiques	67,4	77,1	84,0	88	90	91

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2009-2010 ¹

Le déclenchement en septembre 2008 d'une crise financière internationale très grave s'est traduit par **une récession mondiale sans précédent à l'hiver 2008-2009**. Du 2^e trimestre 2008 au 2^e trimestre 2009, la contraction de l'activité a été brutale en Allemagne (- 5,9 %) et au Royaume-Uni (- 5,5 %), plus contenue en Espagne (- 4,2 %) et aux États-Unis (- 3,9 %) et significativement plus limitée en France (- 2,8 %).

Ces évolutions inédites reflètent l'influence de l'assèchement rapide des marchés interbancaires et d'un krach boursier à l'automne 2008, puis de l'effondrement de la confiance des entrepreneurs et des ménages conduisant à un décrochage de l'investissement des entreprises, un déstockage massif et une chute historique du commerce mondial (- 20 % entre septembre 2008 et février 2009).

Le chômage augmente aujourd'hui dans presque tous les pays. Aux États-Unis, près de 3,5 millions d'emplois ont été détruits depuis le début de l'année. En zone euro, le taux de chômage atteint 9,5 % en juillet, alors qu'il était encore de 7,5 % en juin 2008.

Des politiques budgétaires et monétaires massivement expansionnistes ont partout été mises en œuvre. Les banques centrales ont adopté des politiques monétaires « non orthodoxes » réservées aux situations de crise grave. Les pouvoirs publics ont mis en œuvre des plans de relance puissants et laissé fonctionner les stabilisateurs automatiques.

Au 2^e trimestre, l'évolution du PIB mondial s'est infléchie favorablement. Les baisses d'activité enregistrées au printemps ont souvent été beaucoup plus contenues qu'au début de l'année. L'activité en zone euro s'est pratiquement stabilisée au 2^e trimestre (- 0,1 % après - 2,5 % au 1^{er} trimestre). Les tensions sur les marchés financiers ont sensiblement diminué. Les *spreads* à trois mois sur le marché interbancaire sont revenus à leur niveau de début 2008, soit environ 40 points de base.

En France, le PIB a augmenté de + 0,3 % au 2^e trimestre, après - 1,4 % au 1^{er} trimestre. Cette sortie de récession reflète notamment les effets favorables de la prime à la casse sur la production automobile, des mesures de justice mises en œuvre par le Gouvernement sur le pouvoir d'achat des ménages (qui a progressé de + 1,1 % au 2^e trimestre) et d'une amélioration globale du contexte international.

À l'été, la dégradation du marché du travail a été un peu plus modérée qu'en début d'année. Au 2^e trimestre 2009, la hausse du nombre d'inscrits à Pôle Emploi était en moyenne de 25 400 par mois, soit nettement moins qu'au 1^{er} trimestre (81 200 par mois en moyenne). Cette inflexion reflète notamment les effets des mesures prises par les pouvoirs publics : soutien renforcé à l'activité partielle qui a bénéficié à 319 000 personnes au 2^e trimestre – soit 160 000 de plus qu'au 1^{er} trimestre, plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, extension des contrats de transition professionnelle...

¹ Les prévisions macroéconomiques présentées dans ce document ont été finalisées à partir d'informations disponibles jusqu'au 25 septembre 2009.

Au 3^e trimestre, la montée en charge des effets du plan de relance devrait une nouvelle fois soutenir l'activité. Le climat des affaires se redresse progressivement dans l'industrie et les services. Le déstockage semble parvenu à son terme. Après plusieurs mois de hausse, la pause de la consommation des ménages à l'été paraît pour l'essentiel refléter des facteurs techniques. Le versement de l'allocation de rentrée scolaire et la mesure temporaire de réduction d'impôt sur le revenu pour les familles à revenus modestes contribueraient à soutenir la consommation à l'automne.

Les prévisions pour 2009-2010 tablent sur une amélioration graduelle de l'environnement international. Le commerce mondial recommencerait à augmenter (+ 4,1 %, après - 15,7 % en 2009). Les pays asiatiques tireraient profit des effets du plan de relance chinois. L'activité aux États-Unis serait soutenue par la demande publique alors qu'un redressement rapide de la consommation et de l'investissement privés serait moins assuré. En zone euro, la sortie de crise serait graduelle : la progression de l'activité, exprimée en moyenne annuelle, redeviendrait positive mais demeurerait très contenue. Au total, la demande mondiale adressée à la France se stabiliserait en 2010 (+ 2,8 %, après - 16,0 % en 2009).

En France, le PIB reculerait de 2,25 % en 2009. Pour 2010, l'hypothèse de croissance retenue par le projet de loi de finances est de + 0,75 %. Elle tient compte de l'influence des mesures de relance prises par les pouvoirs publics qui ont permis à la France de sortir de la récession dès le 2^e trimestre 2009. La révision à la hausse de la prévision de croissance pour 2010 est modérée et prudente : si la récession est terminée, la crise n'est pour autant pas finie car le chômage continue d'augmenter.

Dans un environnement difficile, la **consommation** totale des ménages continuerait, en moyenne, de progresser modérément (+ 0,8 % en 2010 après + 0,6 % en 2009). Cette prévision est pratiquement identique à celle du *consensus forecast* de septembre 2009. Sur la totalité des mesures de relance qui injectent environ 45 milliards d'euros dans l'économie sur la période 2009-2010, 14 milliards d'euros bénéficient directement aux ménages.

L'investissement des entreprises stagnerait en 2010 (+ 0,6 % après - 7,9 % en 2009). La dégradation des conditions de financement, le désendettement en cours et un niveau encore insuffisant des carnets de commandes ne permettent pas, à ce stade, d'anticiper un redémarrage sensible de l'investissement privé à l'horizon 2010. Dans le cadre des mesures de relance, les **investissements publics** progresseraient de + 7,6 % en 2009, compensant ainsi l'atonie des investissements privés.

Le **déstockage** consécutif à la crise semble avoir atteint son terme à l'été 2009. Comptablement, un arrêt du déstockage, ou même un déstockage moins prononcé, contribuera favorablement à la croissance, peut-être dès le 3^e trimestre.

Après la chute des échanges mondiaux à l'hiver dernier, le commerce extérieur ne pèserait plus que de 0,3 % sur le PIB en 2010.

L'inflation resterait modérée en 2010 (+ 1,2 % en moyenne annuelle, après + 0,4 % en 2009). Les salaires dans le secteur marchand accéléreraient légèrement (+ 1,9 %, après + 1,4 % en 2009), mais se tasseraient en termes réels.

La dégradation du **marché du travail** se poursuivrait au cours des prochains mois, en lien avec le décalage habituel entre les évolutions de l'activité et celles de l'emploi. Au 1^{er} semestre, 299 500 emplois salariés marchands ont été détruits en France. Les prévisions d'emplois du Gouvernement demeurent prudentes et pratiquement inchangées par rapport à celles de juin (soit 580 000 destructions d'emplois marchands

et 451 000 sur l'ensemble des secteurs en 2009). Une normalisation progressive interviendrait en 2010 (soit, au total en 2010, 190 000 destructions d'emplois marchands et 90 000 sur l'ensemble des secteurs).

Cette dégradation de l'emploi est moins intense en France que chez la plupart de nos voisins. Le nombre de chômeurs en France, mesuré en données comparables au niveau international, est en juillet 2009 supérieur de 18 % à son niveau de mai 2007. Sur la même période, il a doublé aux États-Unis (+ 114 %) et en Espagne (+ 144 %). La hausse est de 30 % dans la zone euro. La crise est liée, dans certains pays, à des problèmes nationaux (secteurs immobilier et bancaire) qui n'existent pas avec la même ampleur en France. En Allemagne, la dégradation de l'emploi est plus récente en lien avec de puissants dispositifs d'indemnisation de l'activité partielle – des dispositifs sensiblement renforcés en France au cours des derniers mois par le Gouvernement – et une très forte modération des salaires allemands au cours des dernières années.

Les gains de **pouvoir d'achat** des ménages tireraient profit en 2009 d'une inflation très basse et du soutien des finances publiques. Sur l'ensemble de l'année, ils seraient de + 1,5 % avant de décélérer un peu en 2010 à + 1 % sous l'effet d'un retour de l'inflation à des niveaux plus habituels.

Enfin, la **situation financière des entreprises** demeurerait satisfaisante en France. Comme ailleurs, leur taux d'endettement a atteint des niveaux élevés fin 2008 (123 % de la valeur ajoutée). Cette situation demeure nettement plus favorable que celle prévalant en Espagne (250 %) ou au Royaume-Uni (plus de 200 %). De plus, les entreprises françaises restent solvables : leur ratio d'insolvabilité (charges d'intérêts / excédent brut d'exploitation) demeure très bas (8 % en 2008 vs plus de 20 % en 1993).

Prévisions économiques 2009-2010

<i>(Taux de variation en volume, sauf indication contraire)</i>	2009	2010
PIB en France	-2,25	+0,75
Demande mondiale de biens adressée à la France	-16,0	+2,8
Consommation des ménages	+0,6	+0,8
Indice des prix à la consommation en France	0,4	1,2
Gains de pouvoir d'achat des ménages	+1,5	+1,0
Masse salariale en valeur (secteur marchand non agricole) (*)	-1,3	-0,4
Croissance du PIB aux États-Unis	-2,7	+1,1
Croissance du PIB en zone euro	-4,1	+0,2
Croissance du PIB en Allemagne	-5,1	+0,8
Taux de change EUR/USD (moyenne annuelle)	Gel à 1,45\$	
Prix du Brent (moyenne annuelle)	Gel à 75\$	

(Masse salariale sur le champ ACOSS en 2009 : - 2 %)

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

PRÉSERVER L'EMPLOI, SOUTENIR L'INVESTISSEMENT, RENFORCER
LA COMPÉTITIVITÉ

Le contexte économique international de la France s'est globalement amélioré au printemps 2009 après le décrochage de l'hiver dernier. Les baisses d'activité chez nos principaux partenaires ont été nettement plus contenues qu'au 1^{er} trimestre. Par ailleurs, les tensions sur les marchés financiers ont significativement diminué.

En France, l'amélioration progressive du climat économique reflète aussi la pertinence des mesures d'urgence prises par les pouvoirs publics. Le PIB a augmenté de +0,3 % dès le 2^e trimestre 2009 grâce notamment aux effets favorables de la prime à la casse sur la production automobile et des mesures de justice mises en œuvre par le Gouvernement pour les ménages aux revenus modestes.

1. La France a relativement bien résisté à la crise mondiale.

Du 2^e trimestre 2008 au 2^e trimestre 2009, la contraction de l'activité a été brutale en Allemagne (-5,9 %) et au Royaume-Uni (-5,5 %), plus contenue en Espagne (-4,2 %) et aux États-Unis (-3,9 %) et significativement plus limitée en France (-2,8 %).

Trois facteurs expliquent cette meilleure résistance.

En premier lieu, notre modèle de croissance a amorti le choc subi par la France :

- La France n'a pas connu de grande bulle immobilière comme d'autres pays, en lien avec des emprunts souvent à taux fixe, un levier d'endettement plus limité et un effet plus faible sur la consommation des baisses de prix immobiliers.
- Le choc subi par le secteur financier a été plus limité car notre cadre réglementaire français a contribué à limiter la prise de risques des banques. Le FMI parle d'une «*politique de crédit relativement conservatrice*» des banques françaises.
- Notre modèle de croissance, davantage tourné vers la demande intérieure que vers les exportations, a été moins affecté par la chute du commerce mondial fin 2008.

Le poids important du secteur public a aussi amorti le choc initial. L'effet stabilisant sur l'activité des dépenses publiques et des prestations sociales, dont l'évolution est peu sensible aux variations conjoncturelles, est relativement plus important en France.

Enfin, **le plan de relance français a été conçu pour monter rapidement en charge, surtout en 2009, et son effet d'entraînement sur l'activité est plus élevé.** Les mesures prises en faveur de l'investissement, de la trésorerie des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages à revenus modestes ont permis de stabiliser l'activité rapidement. Au-delà du plan de relance et des mesures de justice de février 2009, l'activité a tiré profit de la montée en puissance des mesures de la loi du 21 août 2007 et la mise en place du RSA. Au total, la quantité de revenu injectée dans l'économie par

les mesures de relance sur 2009-2010 est proche de 45 milliards d'euros, soit 2,4 % du PIB.

La concentration des dépenses du plan de relance français sur 2009 apporte un soutien conjoncturel significatif au moment où la conjoncture est la plus fragilisée. En particulier, l'introduction début 2009 de la prime à la casse a relancé rapidement la production automobile.

Le FMI affirmait en juillet dernier que « *la réponse budgétaire [française] en termes de soutien à l'activité en 2009 et 2010 a été appropriée* » et que « *le plan de relance est convenablement proportionné, bien diversifié et concentré* » sur l'année 2009.

2. Au-delà du soutien de l'activité à court terme, le Gouvernement poursuit les réformes structurelles pour préparer l'après-crise.

Si la récession semble terminée, **la crise n'est pas achevée : le chômage continue d'augmenter en France comme dans les autres pays.**

À court terme, la poursuite de la mise en œuvre du plan de relance, aujourd'hui déjà très avancée, demeure prioritaire. Ses effets sur l'activité se sont déjà matérialisés de façon significative au printemps. À l'été, le Gouvernement a engagé près des trois quarts du plan de relance annoncé le 4 décembre 2008 par le Président de la République.

Un consensus existe pour souligner que le soutien budgétaire à l'activité ne devra pas être retiré brusquement car la situation économique reste fragile. Le Gouvernement a décidé la **prolongation temporaire de certaines mesures de relance** et notamment de la prime à la casse et du dispositif d'exonération dit « zéro charge » pour les très petites entreprises.

Au-delà des mesures de relance de l'activité à court terme, la politique économique du Gouvernement doit désormais préparer l'après-crise. Les réformes structurelles sont plus que jamais nécessaires pour rendre l'économie française durablement plus productive et plus compétitive. Trois enjeux devront être relevés dans les prochains mois : **la lutte pour l'emploi, le soutien à l'investissement des entreprises et le renforcement de notre compétitivité.**

La **politique de l'emploi** continuera à faire face à la montée du chômage qui devrait se prolonger jusqu'en 2010. Elle devra amortir ce redressement, comme c'est le cas depuis quelques mois, et aussi éviter que le surcroît de chômage lié à la crise ne devienne structurel.

Le soutien renforcé à l'**activité partielle** porte ses fruits et sera poursuivi. Il a déjà bénéficié à 319 000 personnes au 2^e trimestre, soit 160 000 de plus qu'au 1^{er} trimestre.

Les **contrats de transition professionnelle** qui renforcent l'indemnisation et l'accompagnement des licenciés économiques seront étendus.

La réforme de la **formation professionnelle** apparaît comme une avancée majeure pour améliorer durablement la mobilité et l'employabilité des personnes actives, avec notamment la création du fonds paritaire de sécurisation des parcours et la sanctuarisation des fonds collectés auprès des PME et TPE. Elle modifie en profondeur les dispositifs existants pour mieux orienter les fonds de la formation vers les personnes qui en ont le plus besoin, mettre sous tension le système de formation, le simplifier et l'adapter aux besoins individuels.

Pour les **jeunes**, le plan d'urgence annoncé le 24 avril par le Président de la République prévoit notamment le recrutement de 320 000 apprentis à partir de 1^{er} juin. Le bénéfice du revenu de solidarité active (RSA) sera aussi étendu, sous conditions, aux moins de 25 ans.

Les **aides aux chômeurs** pour retrouver rapidement un emploi seront maintenues voire renforcées (accompagnement renforcé, formation). Ces mesures d'activation sont plus que jamais nécessaires dans le contexte actuel.

Enfin, la poursuite de la politique d'allègement du coût du travail (absence de « coup de pouce » sur le smic) continuera de favoriser le retour à l'emploi des moins qualifiés.

Le **soutien au financement et à l'investissement des entreprises** demeurera prioritaire. Un stock de capital amoindri et vieillissant handicaperait une reprise durable.

La relance des **investissements publics**, prévue dans le plan de relance et actuellement mise en œuvre, constitue une mesure d'urgence efficace dans ce contexte.

La politique fiscale jouera aussi un rôle essentiel pour soutenir l'investissement privé avec la **réforme de la taxe professionnelle**. Cette réforme fournira un soutien important de 11,7 milliards d'euros à la trésorerie des entreprises en 2010. Elle permettra de restaurer la capacité de nos entreprises à investir, à embaucher et à conquérir de nouveaux marchés. La réforme de la taxe professionnelle va réduire très sensiblement le poids d'un impôt qui nuit à la compétitivité et à l'attractivité de la France. Les collectivités territoriales, conformément à l'engagement du Gouvernement, seront entièrement compensées par l'État.

Enfin, le **renforcement de la productivité globale – socle d'une croissance forte et durable** – permettra de lever un frein puissant au retour d'une croissance vigoureuse. L'atonie de la productivité en France depuis plusieurs années reflète notamment un développement trop limité de la Recherche et Développement (R&D) privée.

La **prolongation en 2010 du remboursement anticipé des sommes dues au titre du crédit d'impôt recherche (CIR)** permettra de maintenir un délai très réduit entre l'engagement des dépenses de recherche et le remboursement de la créance fiscale. Elle renforcera donc le caractère attractif du CIR, qui avait déjà été triplé en 2008. Elle soutiendra en 2010 la trésorerie des entreprises innovantes. Cette mesure n'aura, à terme, aucun effet sur le déficit public.

Le débat ouvert sur les **dépenses d'avenir** s'inscrit dans le cadre du renforcement de la productivité. Financer des investissements sélectionnés pour créer de la croissance à long terme constitue un élément clé de la préparation de l'après-crise. Certains investissements lourds ne sont pas suffisamment assurés par le marché alors qu'ils sont générateurs de rendements très importants pour l'économie. Si l'intervention de l'État semble alors justifiée, il conviendra de s'assurer pour ces dépenses d'avenir de leur haut niveau de sélectivité, de leur retour (direct et indirect) sur investissement et d'un suivi rigoureux de la mise en œuvre et des rendements dans la durée.

Au sujet de la *politique de dette publique*, il convient de rappeler que depuis plus de 30 ans, la dette publique française n'est pas très élevée au regard de celle de ses voisins. Par ailleurs, la France est l'un des pays où la hausse de la dette publique liée à la crise devrait être la plus contenue, de l'ordre de 20 points de PIB entre 2007 et 2010, à

comparer à 38 points de PIB au Royaume-Uni selon les projections de la Commission européenne, 29 points de PIB aux États-Unis, 27 points de PIB au Japon.

L'augmentation de la dette sur le passé récent est liée aux politiques de relance en période de crise sans lesquelles la dépression n'aurait pas pu être évitée.

La France émet aujourd'hui de la dette sur les marchés financiers dans les meilleures conditions. Elle figure parmi les émetteurs les plus sûrs et n'a pas de difficulté à financer ses émissions. Cette situation n'est pas celle de tous les pays européens.

LA RÉVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

La révision générale des politiques publiques (RGPP) s'est traduite par la mise en œuvre de 374 décisions qui portent sur l'ensemble des ministères et visent à améliorer le service rendu par l'État à ses usagers tout en renforçant l'efficacité des moyens qui y sont consacrés, notamment au travers du respect de l'objectif général de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Les décisions de la RGPP constituent ainsi le socle du budget pluriannuel 2009-2011 sur lequel repose en grande partie la construction du projet de loi de finances (PLF) pour 2010.

Un peu plus d'un an après les dernières annonces de décisions intervenues au cours du 3^e conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP), les premiers résultats de la RGPP peuvent être constatés. L'évaluation du bon déroulement des réformes et de l'atteinte des objectifs s'appuie sur un dispositif de suivi rigoureux et transparent, coordonné par le ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État. Cette méthode de pilotage doit permettre de garantir que les réformes portent leurs fruits, à la fois sur le plan opérationnel et sur le plan budgétaire lorsque les mesures permettent la réalisation d'une économie.

Dans le cadre de la préparation du prochain budget triennal 2011-2013, la RGPP entrera dans une nouvelle phase, qui devra permettre d'étendre la démarche d'amélioration de la qualité de service, d'optimisation de la dépense à d'autres champs de la dépense de l'État et de pérenniser l'objectif de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

1. La RGPP s'appuie sur un dispositif de suivi très rigoureux qui garantit le bon avancement des réformes et l'atteinte des résultats fixés

Sur le fondement de la circulaire du Premier ministre du 18 mars 2008, un processus de pilotage associant étroitement les ministères chargés des mesures et le ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État a été mis en place pour s'assurer que la RGPP déploie ses effets de la manière la plus efficace possible et de façon coordonnée. S'agissant de décisions portant pour certaines sur plusieurs années, un dispositif tel que celui mis en place pour suivre la mise en œuvre était indispensable. Il se structure autour de quatre niveaux :

- le **Conseil de modernisation des politiques publiques** (CMPP) présidé par le Président de la République permet d'acter formellement les décisions préparées par les autres instances et démontre que la volonté politique sur ce sujet relève du plus haut niveau ;

- le **Comité de suivi** (CDS) s'est vu confier un rôle de suivi et/ou de préparation des décisions prises en CMPP ; coprésidé par le secrétaire général de l'Élysée et le directeur de cabinet du Premier ministre, il permet le suivi à haut niveau de la mise en œuvre des grandes orientations de la RGPP. C'est à cette occasion que les ministères sont tenus de présenter les résultats de l'avancement des réformes RGPP dont ils sont responsables. Depuis l'automne 2008, deux phases de comités de suivi ministériels se sont déroulées et ont débouché sur la publication des rapports d'étape publics d'avancement de la RGPP, du 3 décembre 2008 puis du 13 mai 2009, qui apportent la garantie d'un pilotage rigoureux de la réforme et d'une démarche de transparence complète vis-à-vis des acteurs et des bénéficiaires de la RGPP ;

- une **équipe d'appui interministérielle** assure un rôle de coordination du suivi de la RGPP sous l'égide du ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, rapporteur général de la RGPP. Cette équipe associe la direction générale de la modernisation de l'État, la direction du budget et la direction générale de l'administration et de la fonction publique ;

- enfin, un **comité de pilotage ministériel** a été constitué dans chaque ministère sous la présidence du secrétaire général pour y assurer un rôle de pilotage ministériel. Il organise un échange régulier sur l'avancement des réformes avec les chefs de projet.

2. Les premiers résultats de la RGPP

Un an après la tenue du troisième CMPP, la RGPP présente d'ores et déjà des réalisations concrètes, premiers résultats tangibles de la démarche de modernisation de l'État et d'interrogation de la dépense publique lancée à cette occasion. Parmi ces réalisations concrètes :

- la **direction générale des finances publiques** regroupe désormais les missions des services des impôts et du Trésor public dont la gestion était auparavant assurée par deux directions distinctes, ce qui se traduit par la fusion des services concernés à la fois au niveau central et au niveau local, et doit permettre d'enregistrer d'importants gains de productivité au cours des prochaines années. Ainsi, la fusion des services fiscaux avec les trésoreries générales est aujourd'hui lancée dans 22 départements. Au sein des villes, une vague de création de 150 services des impôts des particuliers a été engagée en avril 2009, livrant ainsi aux usagers les premiers guichets fiscaux uniques opérationnels ;

- engagé dans une importante réforme actée à la fois par la RGPP et le Livre blanc sur la défense et la sécurité intérieure, le **ministère de la Défense** procèdera dans les années à venir à une refonte complète de son organisation, ce qui se traduira budgétairement par de très forts gains de productivité et par une réduction des effectifs de 54 000 postes à horizon 2014. À ce titre, 11 bases expérimentales de défense ont déjà été mises en place le 1^{er} janvier 2009. Elles doivent permettre d'optimiser le potentiel opérationnel des forces de sécurité tout en rationalisant l'organisation des fonctions de soutien ;

- la totalité des **restructurations d'administrations centrales** a été lancée, conduisant leur adaptation aux nouveaux enjeux des politiques publiques (ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, ministère de l'Agriculture, de

l'Alimentation et de la Pêche, ministère des Affaires étrangères et européennes, ministère de la Culture et de la Communication, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), au recentrage des politiques publiques (ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État), à la mutualisation de structures en charge des fonctions support (ministère de la Santé et des Sports), à la réduction du nombre de directions d'administration centrale et à la rationalisation du nombre de services d'inspection ;

- parallèlement, une nouvelle organisation de **l'administration territoriale de l'État** a été définie et sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2010 avec une réduction drastique du nombre de directions régionales (d'une trentaine à huit) et départementales (de huit à deux ou trois) au bénéfice des agents comme des usagers ;

- la mise en place progressive d'un **État propriétaire unique** et la professionnalisation de la gestion immobilière de l'État confiée au ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État trouvent aujourd'hui une traduction concrète. Les circulaires du Premier ministre du 16 janvier 2009 définissent les dispositifs qui devront permettre de responsabiliser les occupants, en instaurant en particulier des loyers budgétaires et des schémas pluriannuels de stratégie immobilière. Les ministères seront conduits à repenser l'organisation et l'occupation des bâtiments qui leur sont confiés et notamment à se rapprocher de l'objectif d'une surface de 12 m² en moyenne par agent ;

- d'une manière générale, certaines **fonctions support** ont fait l'objet de chantiers interministériels majeurs comme la gestion de la paie (ONP), la gestion de la comptabilité (Chorus) ou le service des achats de l'État (SAE). Les bénéfices attendus sont à long terme, mais ils sont à la fois porteurs de gains de productivité ou d'économies et d'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires.

- enfin, il faut souligner la mise en œuvre de **simplification et rationalisation des démarches usagers** qui constitue une réussite de la première phase : possibilité de déclarer ses revenus et payer ses impôts en ligne pour l'administration fiscale, suppression des déclarations de ressources aux caisses d'allocations familiales (18 millions de déclarations), suppression de déclaration spécifique de taxe d'apprentissage pour les entreprises (2,2 millions de déclarations), possibilité de formaliser des préplaintes en ligne pour les services de police, élargissement des horaires d'ouverture du service 39-39, ...

Le prochain rapport d'étape, présenté par le ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État et prévu pour la fin de l'année 2009, effectuera un nouveau bilan détaillé de l'avancement des réformes et des réalisations concrètes de la RGPP.

3. Une nouvelle vague de réformes dans le cadre du prochain budget triennal

Dès l'automne 2009, la RGPP entrera dans une nouvelle phase, permettant de poursuivre l'effort de modernisation entrepris au cours de la première vague de

réformes et d'identifier de nouvelles pistes d'économies. Ces réformes constitueront le socle du prochain budget triennal et contribueront donc, pour l'État, à garantir la soutenabilité des finances publiques dans une perspective de moyen terme.

Ces réformes s'organiseront toujours autour de 3 grands principes structurants :

- l'amélioration de la **qualité de service** rendue aux usagers, déjà présente lors de la première phase, sera accentuée ;
- l'objectif global **de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux au sein de la fonction publique d'État** sera conservé sur l'ensemble du nouveau budget triennal ;
- **le retour de 50 % des économies réalisées** aux agents sera lui aussi maintenu.

Après avoir mené des réformes de structures importantes, les ministères vont explorer de nouveaux chantiers :

- un exercice de simplification des démarches des usagers sera mené tout autant que la mise en œuvre de nouvelles démarches « tout en ligne » qui facilitent la vie des usagers. Les processus opérationnels des différentes administrations (y compris entre elles) doivent faire l'objet d'une revue en profondeur ;

- une nouvelle série de diagnostics des organisations et des structures des ministères, avec un examen plus particulier des opportunités suivantes :

- l'approfondissement des réformes déjà décidées par le Comité de suivi et pour lesquelles de nouveaux résultats pourraient être attendus au-delà de 2011 ;
- l'exploration des périmètres non concernés jusqu'à cette date par les décisions RGPP ;
- la rationalisation et la mutualisation des fonctions support, en prenant en compte l'impact des mesures interministérielles liées à ce volet ;

- l'étude des opérateurs de l'État s'inscrit dans la continuité de la communication du ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État du 28 janvier 2009, relative au pilotage des opérateurs de l'État. L'objectif est de généraliser aux opérateurs la méthode et les règles de bonne gestion appliquées à l'État lors de la première phase de la RGPP : examen systématique des missions, étude des possibilités d'évolution des structures pour améliorer l'efficacité des services rendus. Cette démarche d'audit est menée conjointement avec les tutelles techniques des opérateurs concernés et doit permettre de développer des principes de gouvernance applicables à tous les opérateurs ;

La nouvelle étape de réforme prendra la suite des décisions de la première RGPP, dont la mise en œuvre court jusqu'en 2011 ; elle devra donc déployer ses pleins effets au cours des années 2012 et 2013, venant compléter le socle du prochain budget triennal 2011-2013.

LE PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Face à l'aggravation de la crise financière et sa propagation à l'économie réelle à l'automne 2008, la Commission européenne a invité les États membres de l'Union européenne à adopter des plans de relance significatifs et coordonnés afin de soutenir la demande. Pour être efficaces, les mesures adoptées au niveau national devaient répondre à une triple exigence appelée « règle des 3T » pour *Timely*, *Targeted* et *Temporary* : les réponses des États membres devaient pouvoir être mises en œuvre rapidement et au bon moment (« Timely »), être ciblées sur les secteurs et les ménages les plus touchés (« Targeted ») par la crise et être temporaires afin de ne pas peser à long terme sur les finances publiques (« Temporary »).

Chaque pays était invité à définir les mesures les mieux adaptées à la situation précise de son économie :

- d'une part en tenant compte de l'ampleur de la crise et des secteurs les plus durement touchés par la récession ;
- d'autre part en fonction du poids de ses stabilisateurs automatiques, c'est-à-dire les mécanismes non discrétionnaires qui permettent aux finances publiques d'atténuer spontanément l'impact des chocs économiques sur la croissance via l'augmentation des dépenses sociales (essentiellement l'indemnisation du chômage) pour compenser la diminution de l'emploi et la baisse des recettes fiscales liées à l'activité.

1. Logique économique du plan de relance français

Le plan de relance français, annoncé le 4 décembre 2008 par le Président de la République, s'élevait à 26 milliards d'euros et contenait à la fois des mesures en recettes et en dépenses. Compte tenu de la spécificité de notre système de protection sociale, le Gouvernement a fait le choix de centrer en priorité ce plan sur l'investissement, dont l'impact sur l'économie est élevé à court terme et qui permet de renforcer les capacités de production de l'économie à moyen terme. En outre, ce plan contenait des mesures d'aide à la trésorerie des entreprises et d'aide au maintien de l'emploi permettant de préserver le potentiel de l'économie en termes de capital physique et de capital humain.

Les mesures de justice sociale du plan de relance, prévues dès l'annonce du plan, ont été par la suite renforcées à l'issue du sommet social de février 2009, pour un montant total de 2,6 milliards d'euros.

Le plan de relance de l'économie a ensuite été complété par un programme de soutien spécifique au secteur automobile de 6,7 milliards d'euros.

Le plan de relance agit donc sur l'ensemble des leviers disponibles pour soutenir l'activité économique et l'emploi. Ce faisant, il fédère de nombreux acteurs autour d'une forte mobilisation des services de l'État, central comme local, et des collectivités territoriales.

Les organisations internationales – notamment le FMI et la Commission européenne – ont d'ailleurs souligné, outre la réactivité du Gouvernement à élaborer une réponse efficace à la crise, la bonne diversification du plan français et le ciblage approprié des mesures retenues.

Elles ont aussi salué, d'une part, le caractère temporaire de la mission « Plan de relance de l'économie » et la totale étanchéité entre ses crédits et ceux des autres missions du budget général, et d'autre part, les modalités retenues pour la gestion et le suivi des crédits du plan afin de s'assurer de l'utilisation effective et rapide des fonds mobilisés.

2. La traduction budgétaire du plan de relance en 2009 et en 2010

Le volet « recettes » du plan de relance

Le volet « recettes » du plan de relance a été adopté dès la deuxième loi de finances rectificative pour 2008 du 30 décembre 2008. Évaluées initialement à 9,2 milliards d'euros, les mesures fiscales de soutien à la trésorerie des entreprises avaient pour but de lever les contraintes de financement auxquelles les entreprises font face en 2009, à travers notamment le remboursement accéléré de créances détenues sur l'État par ces entreprises :

- remboursement accéléré des créances au titre du crédit d'impôt recherche (coût évalué à 3,8 milliards d'euros),
- remboursement de report en arrière des déficits d'impôt sur les sociétés (coût initialement évalué à 1,8 milliard d'euros),
- mensualisation des remboursements de crédits de TVA (coût estimé initialement à 3,6 milliards d'euros).

Au 31 août 2009, les entreprises ont déjà bénéficié de 11,4 milliards d'euros de remboursements au titre de ces mesures fiscales, qui ont rencontré un succès nettement supérieur aux prévisions initiales. Sur l'ensemble de l'année, leur coût devrait s'élever in fine à 14,8 milliards d'euros.

Des mesures destinées aux ménages ont complété le volet recettes du plan de relance lors du deuxième collectif pour 2009, afin de soutenir le pouvoir d'achat et la consommation des ménages les plus fragiles. Une réduction exceptionnelle de l'impôt sur le revenu payé en 2009 a été accordée à 6 millions de ménages modestes pour un coût de l'ordre de 1 milliard d'euros.

Le volet « dépenses » du plan de relance

En dépenses, les mesures du plan de relance ont été centrées sur l'investissement et les populations fragilisées. La mission « Plan de relance de l'économie » a été dotée en

2009 de 13,26 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) et de 12,56 milliards d'euros en crédits de paiement (CP), répartis en trois programmes :

- **le « programme exceptionnel d'investissement public »** (4,1 milliards d'euros en AE et 2,8 milliards d'euros en CP) regroupant les crédits consacrés aux dépenses d'investissement et d'équipement de l'État, notamment les accélérations de projets déjà identifiés dans les infrastructures et les équipements civils, l'enseignement supérieur et la recherche, les équipements de défense et le patrimoine de l'État ;
- **le programme « soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi »** (6,6 milliards d'euros en AE et 7,6 milliards d'euros en CP) destiné à desserrer les contraintes de financement des entreprises, notamment les PME, par la mise en place d'un fonds de garantie géré par Oséo. Il apporte également un soutien au secteur automobile en finançant l'aide au remplacement de véhicules anciens. Au titre de la politique de l'emploi, les crédits du programme sont consacrés à des mesures destinées à favoriser la création d'emploi, à maintenir l'emploi existant et à accompagner les salariés privés d'emploi ;
- **le programme « effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité »** (2,6 milliards d'euros en AE et 2,2 milliards d'euros en CP) consacré aux mesures en faveur du logement, de la rénovation urbaine et de l'amélioration de l'habitat ainsi qu'au revenu supplémentaire temporaire d'activité pour les salariés des départements d'outre-mer.

Au 31 août 2009, 4,8 milliards d'euros de crédits ont donné lieu à des paiements¹.

Outre les dépenses financées sur le budget général, le plan de relance implique les collectivités locales, premier investisseur public. Celles qui se sont engagées à maintenir leur niveau d'investissement malgré la crise ont bénéficié du remboursement anticipé en 2009, au lieu de 2010, du fonds de compensation de la TVA au titre de 2008. Le succès rencontré par cette mesure devrait renchérir son coût, initialement estimé à 2,5 milliards d'euros puisque 3,8 milliards d'euros ont déjà été versés aux collectivités territoriales.

Les perspectives en 2010

En PLF 2010, la mission « Plan de relance » de l'économie sera dotée de 2,34 milliards d'euros en AE et 4,10 milliards d'euros en CP.

Les crédits du PLF 2010 sont répartis de la manière suivante sur les trois programmes de la mission :

- 1,454 milliard d'euros en CP sur le « programme exceptionnel d'investissement public »,
- 2,050 milliards d'euros en AE et en CP sur le programme « soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi »,
- 0,290 milliard d'euros en AE et 0,598 milliard d'euros en CP sur le programme « effort exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité ».

¹ Dépenses directement exécutées par les ministères bénéficiaires de transferts au titre du plan de relance ou crédits versés à des opérateurs de l'État.

Ces crédits correspondent, tout d'abord, au solde de la couverture en paiement des opérations engagées en 2009, à hauteur de 1,751 milliard d'euros.

Ils permettent en outre de prolonger certains dispositifs en 2010 et, ce faisant, de poursuivre de manière sélective les efforts de relance engagés en 2009.

Ainsi, les actions en faveur de l'emploi seront poursuivies :

- l'aide à l'embauche dans les TPE sera prorogée jusqu'au 30 juin 2010, avec une dotation de 410 millions d'euros en AE et en CP ;
- le Fonds d'investissement social disposera de 1,4 milliard d'euros supplémentaires en AE et en CP.

La prime au remplacement des véhicules anciens sera maintenue en 2010 avec un montant dégressif : 700 euros au premier semestre, 500 euros au second, pour un coût de 240 millions d'euros.

Le revenu supplémentaire temporaire d'activité pour les salariés des départements d'outre-mer sera reconduit, avec une enveloppe de 280 millions d'euros.

Dans le prolongement des décisions du Pacte automobile, 100 millions d'euros sont par ailleurs inscrits pour permettre de poursuivre le financement de prêts aux constructeurs destinés à des « projets verts ».

Sur le plan fiscal, plusieurs dispositions sont prolongées :

- pour soutenir la trésorerie des entreprises qui innovent, le remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche sera reconduit en 2010 pour un coût estimé à 2,5 milliards d'euros ;
- le doublement du prêt à taux zéro sera maintenu pour faciliter l'accession sociale à la propriété.

Il faut également relever, en complément de ces mesures, les effets de l'amortissement accéléré des investissements, dont le coût est estimé à 0,4 milliard d'euros en 2010.

La mission « Plan de relance de l'économie », à l'instar des autres missions, fait l'objet d'une fiche spécifique dans le dossier de presse.